



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/OM/4/G/2
26 novembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session d'organisation
26 novembre 2007

**Lettre datée du 23 novembre 2007 du Représentant permanent
de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
au Président du Conseil des droits de l'homme**

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 19 novembre 2007, à laquelle je joignais le document non officiel du Groupe africain sur le rôle de la troïka de rapporteurs dans le processus d'examen périodique universel et dans laquelle je demandais que des discussions intergouvernementales sur le sujet soient organisées sous vos auspices. Au cours de votre exposé du 21 novembre au Groupe africain, vous avez informé celui-ci qu'en raison de divergences d'interprétation entre les différents groupes régionaux, les consultations devraient se poursuivre.

Entre-temps, le secrétariat du Conseil avait fait circuler, le même jour, une note aux États Membres informant ceux-ci qu'une «dernière répétition» de la sélection des troïkas aurait lieu le 23 novembre à 15 heures, en prévision du tirage au sort effectif, lors de la réunion d'organisation du 26 novembre, des deux premiers groupes de pays qui feront l'objet d'un examen et du règlement définitif de la question le 28 novembre, une fois que les pays concernés auront fait connaître leur réponse au sujet des membres de la troïka qui leur sera attribuée.

À cet égard, le Groupe africain vous demande de prendre les mesures voulues pour surseoir à la sélection des troïkas jusqu'à ce qu'un processus intergouvernemental de consultation ait débouché sur un accord sur l'importance et la nature du rôle de la troïka de rapporteurs.

Le Groupe n'estime pas urgent de procéder à la sélection des troïkas aux dates annoncées par le secrétariat, compte tenu en particulier du fait que la première session du Groupe de travail chargé de l'examen périodique universel ne doit commencer qu'en avril 2008.

Surtout, le Groupe pense qu'il ne faudrait fixer les dates limites à communiquer aux États Membres qu'en application de décisions explicites du Conseil ou, à tout le moins, de recommandations de son Bureau. Le Conseil n'a pas rendu de telle décision, ni le Bureau, à notre connaissance, de telle recommandation.

Je saisis en outre cette occasion pour vous faire part de la position du Groupe africain sur des points qui ont un rapport avec la question, à savoir:

- a) Il ne faudrait pas demander aux pays choisis pour faire partie d'une troïka de se décider sur le champ et d'annoncer publiquement s'ils acceptent ou non cette assignation;
- b) Il est préférable d'accorder aux pays choisis pour faire partie d'une troïka, de même qu'aux États qui feront l'objet d'un examen, un délai suffisant pour faire connaître leur position en toute confidentialité.

Le Groupe africain aimerait rappeler qu'il juge important de parvenir à un accord sur cette question cruciale dont dépend, à notre avis, le succès du processus d'examen périodique universel et, par conséquent, du Conseil des droits de l'homme lui-même, succès que le Groupe africain et, à n'en pas douter, tous les autres groupes régionaux appellent de leurs vœux.

Enfin, M. le Président, le Groupe demande en outre que la présente lettre, ainsi que celle qu'il vous a adressée plus tôt au sujet du rôle de la troïka de rapporteurs, soit distribuée en tant que document du Conseil.

(Signé) Sameh **Shoukry**

Ambassadeur,
Représentant permanent
